

Commune de Sainte-Reine Département de Savoie		DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-38
Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt-six le 17 juillet 2026	
En exercice : 11	Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Reine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur FERRARI Philippe, Maire.	
Présents : 10	Date de convocation du Conseil Municipal : 07/07/2026	
Votants : 11	Présents : Mesdames, Messieurs,	
Votes pour : 11	FERRARI Philippe, MICHEL Véronique, PERRIER Mathieu, VIBERT Annie, PERIER Marine, POUSSARD Christophe, MALAVASSI Fabien, GONTHIER Philippe, JUAREZ Mélissa, GUILLEMAIN Nicolas	
Votes contre : 0		
Abstention : 0		
Préfecture	Absents excusés : SAMSON Aurélie donne pouvoir à Mme VIBERT Annie	
	Secrétaire de séance : GUILLEMAIN Nicolas	

Objet : Délibération concernant la convention relative à la mise en œuvre du rappel à l'ordre.

Dans le cadre du déploiement de la justice de proximité et d'une politique commune de recherche de prévention des incivilités et des infractions, le Parquet de Chambéry propose la signature d'une convention relative à la mise en œuvre du rappel à l'ordre.

Ce dispositif issu des prérogatives dont vous disposez en matière de prévention de la délinquance, permet d'apporter une réponse à la fois pédagogique et symbolique aux faits de faible gravité affectant nos concitoyens dans leur quotidien.

Pour qu'il puisse fonctionner efficacement, cet outil implique un dialogue et une collaboration entre vos services et le Parquet de Chambéry. Afin d'adapter au mieux la réponse pénale pouvant être donnée par les magistrats, il paraît nécessaire que la Justice soit informée de la réalisation de cette mesure à l'encontre d'une personne. Convaincus que le renouvellement de ce dispositif permettra de lutter plus efficacement contre la délinquance du quotidien dans vos communes respectives, nous invitons chaque municipalité intéressée par ce procédé, à nous recontacter via cette adresse mail pour échanger des modalités pratiques et adapter au mieux la convention proposée.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve cette convention
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette convention

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Sainte-Reine, le 17 juillet 2026

Le secrétaire
Nicolas GUILLEMAIN

Le Maire
Philippe FERRARI

